

D.073 - Dévoilement des faussetés pré-tribulationnistes - Partie 3

Par Larry Simmons

Tiré de l'article *Unmasking Pre-Trib Fallacies*

Traduction de Roch Richer

CHAPITRE TROIS

« *Le temps, le temps, le temps est de mon bord, ouais !* » [The Rolling Stones]

Dans le chapitre précédent, nous avons démontré que les pré-tribulationnistes n'ont pu établir deux Seconds Avènements futurs de notre Seigneur comme étant un fait biblique avéré. Ils supposent néanmoins que tel est le cas et procèdent dès lors à l'érection d'un certain nombre d'arguments secondaires — comme la raison pour laquelle le premier de ces Avènements (l'enlèvement) doit arriver au moins sept ans avant le Second Avènement prophétisé.

Raison #3 de croire à l'enlèvement pré-tribulationniste

« Il permet assez de temps pour lancer d'importants événements de la fin des temps. »[1]

D'après le système pré-trib, trois événements de la fin des temps doivent se passer au ciel, dit-on, entre le moment de l'enlèvement et le Second Avènement prophétisé. Ce sont **1)** les croyants amenés à la maison du Père, **2)** le jugement du trône de Christ et **3)** le banquet des noces de l'Agneau. Selon LaHaye : « Seule la position pré-tribulationniste offre suffisamment de temps pour que la réalisation de ces événements se fasse dans la grâce et la dignité. »[2]

Voilà qui semble l'expression d'un argument simple, mais, en réalité, il y en a trois. Premièrement, il est sous-entendu que certains événements prophétiques ne peuvent **survenir seulement** qu'entre deux Avènements futurs. Ensuite, une assertion l'accompagne qui dit qu'un laps de temps moindre que sept ans serait inadéquat pour que ces événements célestes s'accomplissent d'une manière digne. Et, finalement, ces deux arguments reposent sur la prémisse fondamentale de deux Avènements futurs, car ce serait un non-sens que de parler de la réalisation d'événements de la fin des temps **entre** un unique Avènement futur.

Argument pré-trib : Certains événements de la fin des temps DOIVENT arriver entre deux Avènements futurs.

Si les Écritures peuvent établir que certains événements de la fin des temps doivent arriver **1)** dans le ciel et **2)** avant le Second Avènement prophétisé, la cause de l'enlèvement pré-tribulationiste s'améliorera grandement. Après tout, de quelle autre manière les croyants pourraient-ils partir de la terre vers le ciel avant le Second Avènement prophétisé ? Malheureusement pour eux, les pré-tribbeurs sont encore affligés d'une criante absence de preuves scripturaires directes. Examinons ensemble les arguments de chacun des événements en question.

1. Les croyants amenés à la maison du Père.

LaHaye soutient que, si le Seigneur n'amène pas les croyants à la maison du Père **avant** le Second Avènement, Il va briser une promesse.[3] Il tire cela de sa compréhension de Jean 14:2-3 : « *Il y a plusieurs demeures dans la Maison de mon Père ; s'il était autrement, je vous l'eusse dit ; je vais vous préparer le lieu. ³Et quand je m'en serai allé, et que je vous aurai préparé le lieu, je retournerai, et je vous prendrai avec moi ; afin que là où je suis, vous y soyez aussi.* » Il n'y a distinctement aucune mention que les croyants seront amenés au ciel **avant** le Second Avènement. (Comme il n'est pas non plus suggéré qu'Il va venir deux fois.) Jésus a tout simplement promis qu'Il reviendrait et qu'à partir de là, Ses disciples seraient toujours avec Lui.

[De plus, jamais il n'est dit dans la Parole de Dieu que le ciel soit l'héritage des Élus. Ils n'iront pas au ciel et, pour vous en convaincre d'une façon biblique, nous vous

référons à l'article suivant : ***Pouvez-vous aller au ciel ?***]

Alors pourquoi les pré-tribbeurs enseignent-ils quelque chose que les Écritures n'enseignent pas ? La réponse, c'est que, non seulement ils n'interprètent pas ce passage selon sa lecture indéniable, mais ils se basent sur une simple hypothèse. Bien que le passage ne mentionne qu'un seul Avènement, ils **présupposent** qu'il y en a deux. De ces deux Avènements, ils **prennent pour acquis** que Jésus Se référerait ici au premier et non au deuxième. Finalement, ils présument qu'après cet Avènement, Jésus va retourner au ciel où Il restera jusqu'à Son hypothétique Avènement **final**, événement qui (supposent-ils encore) aura lieu au moins sept ans plus tard. Incroyablement, et quoique pas un seul mot dans ce passage ne vienne garantir spécifiquement ces hypothèses, les pré-tribbeurs ont pris l'habitude d'offrir ces versets comme preuve textuelle de leurs croyances ! C'est ce que l'on qualifie de **raisonnement circulaire** — erreur de logique par laquelle vous présumez d'avance qu'est vraie la chose que vous tentez de prouver. En bout de ligne, ce passage ne fournit absolument aucune preuve de deux Avènements, non plus que la théorie selon laquelle les croyants seront transportés au ciel sept ans avant le Second Avènement.

2. *Le jugement du trône de Christ*

Dans un chapitre précédent, nous avons fait allusion à une déclaration de Walvoord affirmant que **toute** doctrine non fondée sur un enseignement explicite tiré des Écritures n'est qu'exégèse désespérée. Pourtant, sur la question du jugement du trône de Christ, il succombe justement à cette pratique. Il écrit : « Puisque le moment du jugement n'est explicité dans aucun des passages, certaines autres preuves semblent exiger que ce jugement précède le Second Avènement lui-même et en constitue un élément préalable. »[4]

Une des preuves que produit alors Walvoord pour justifier sa conclusion est la présence des vingt-quatre Anciens dans Apocalypse 4:4. Selon son avis, si on interprète qu'ils représentent l'Église, « cela tendrait à confirmer que le jugement de l'Église a déjà eu lieu, parce qu'ils sont déjà couronnés. »[5] Ici, le problème vient une fois de plus du fait qu'il n'y a aucune Écriture pour soutenir cette interprétation. En fait, Walvoord admet que cette conclusion est contestable. Ce qui veut dire que

son emploi comme « preuve » relève du sophisme (*petito principii* ou pétition de principe).

Comme deuxième élément de preuve, il fait ressortir le fin lin dont sont revêtus les saints d'Apocalypse 19:8. D'après ce texte, ce fin lin représente les œuvres justes des saints. Walvoord croit que les vêtements de lin représentent également leur récompense provenant du jugement du trône de Christ. Si cela est vrai, il s'en suit qu'au moment du Second Avènement, les saints auront déjà été jugés, ceci prouvant que le jugement du trône de Christ arrive entre les deux Avènements futurs.

Il y a toutefois de sérieuses difficultés en ce qui a trait à cette conclusion. D'abord, la notion que le fin lin soit une récompense provenant du jugement du trône de Christ n'est qu'une pure supposition parce que la Bible demeure silencieuse sur la question. Donc, en faire une preuve que le jugement du trône survient avant le Second Avènement est un sophisme de logique. De plus, la Bible suggère plutôt que ce jugement se fait sur une base uniquement individuelle. D'après 1 Corinthiens 3:13-15, les récompenses seront fondées sur la qualité des œuvres de chacun individuellement. Il en résulte donc que les récompenses varieront d'un saint à l'autre. En fait, les Écritures indiquent que plusieurs ne recevront aucune récompense. « *L'oeuvre de chacun sera manifestée ; car le jour la fera connaître, parce qu'elle sera manifestée par le feu ; et le feu éprouvera quelle sera l'oeuvre de chacun.* ¹⁴*Si l'oeuvre de quelqu'un qui aura édifié dessus, demeure, il en recevra la récompense.* ¹⁵*Si l'oeuvre de quelqu'un brûle, il en fera la perte ; mais pour lui, il sera sauvé, toutefois comme par le feu.* »

C'est pour cela que l'hypothèse de Walvoord selon laquelle le fin lin des saints est une récompense provenant du jugement du trône ne peut tout simplement pas être avérée. Autrement, quelques-uns des saints d'Apocalypse 19 seraient forcés de revenir nus sur la terre (ce que nous pensons que Jean n'aurait pas manqué de noter). Tout cela pour dire qu'à nos yeux, il n'y a aucun fondement biblique pour enseigner que le jugement du trône de Christ doit être convoqué avant le Second Avènement.

3. *Les noces de l'Agneau*

Tout ce que nous savons des noces nous vient d'un unique verset : « *Heureux ceux qui sont appelés au banquet de noces de l'Agneau !* » (Apocalypse 19:9). La question qui nous confronte est simple : les Écritures exigent-elles que le banquet des noces prenne place **1)** au ciel et **2)** avant le Second Avènement ? La réponse sur les deux points est non. L'utilisation de l'expression « *sont appelés* » sous-entend que le banquet est encore à venir, mais nous ne glanons rien d'autre comme information. En fait, le texte soulève plus de questions qu'il ne donne de réponses. Par exemple, y a-t-il une vraie cérémonie en bonne et due forme ? Si oui, a-t-elle lieu au ciel ? Ou dans les nuées ? [Ou sur terre ?] La Bible demeure silencieuse sur ces points. Nous pouvons toutefois dire que rien dans les Écritures n'indique une cérémonie temporelle, telle que le proclame LaHaye, ce qui nous amène à l'argument pré-tribulationniste suivant.

Argument pré trib : un intervalle est exigé entre les deux Avènements futurs.

« Si l'Église doit être jugée, récompensée et jointe à Christ par le symbole du mariage, avant le Second Avènement, cela exige un intervalle de temps. »[6]

Notre réponse : L'argument selon lequel ces événements exigent un intervalle de temps entre les Avènements est une pétition de principe. Comme nous l'avons déjà mentionné, il n'y a aucun soutien biblique démontrant qu'il faille entamer ces événements avant le Second Avènement. Et, quoique l'argument de l'obligation d'un intervalle de temps soit une fausseté de logique, il est néanmoins intéressant à suivre. Tel que cité plus haut, LaHaye affirme qu'un minimum de sept ans est nécessaire pour que certains événements de la fin des temps puissent être achevés « dans la grâce et la dignité ». Ce qui comprend « le jugement du trône de Christ sur des millions de gens » ainsi que la Cérémonie de mariage et les noces de l'Agneau. Il y a quelque 40 ans, George Ladd souligna l'absurdité de cet argument. Dans son excellent livre, ***The Blessed Hope*** (*La bienheureuse espérance*), il écrivit : « Si une période de temps doit s'écouler pour que ce jugement ait lieu, sept ans sont-ils suffisants ? On estime qu'il y aurait environ 200 millions de chrétiens vivants. Dans sept ans, on compte un peu plus de 200 millions de secondes. Combien de fractions de seconde dont-ils nécessaires au jugement de chaque croyant ? »[7] (Et voilà ce qui en est de la grâce et de la dignité !) Nous devons mentionner qu'il y a aujourd'hui peut-être cinq à six fois plus de croyants qu'il y a quarante ans, rendant

la nécessité d'un intervalle de sept ans pour le moins saugrenue.

La réplique de Walvoord aux commentaires de Ladd est également intéressante. Il a recours à une tactique de débat connue sous le nom de *diversion*. C'est-à-dire que vous cherchez à détourner l'attention vers une question d'intérêt secondaire de manière à éviter la question centrale. Dans le cas présent, Walvoord lance une attaque de diversion contre la réfutation de Ladd, dans l'espoir qu'il n'ait pas à défendre sa propre déclaration sur la nécessité d'un intervalle entre les Avènements. Il commence par ce commentaire : « Cet argument semblera frôler le ridicule — Dieu n'est pas sujet aux mêmes limites que les hommes. » Il poursuit : « Si sept ans sont trop courts, est-ce que cent ans seraient assez longs ? La réfutation évidente de l'argument de Ladd est que Dieu n'est pas limité. Par des jugements comme celui des brebis et des boucs (Matthieu 25:31-46), nous pouvons conclure qu'il n'y a pas de problème divin à juger d'un coup des millions de personnes. »[8]

Ce que semble oublier Walvoord, c'est qu'à prime abord, il ne s'agissait pas de l'argument de Ladd — il appartenait au pré-tribulationisme ! Ladd ne faisait qu'amener ce raisonnement vers sa conclusion logique dans le but d'illustrer l'absurdité qu'il y a à exiger un intervalle de sept ans. Il nous faut mentionner que Walvoord ne prend jamais le temps de démontrer le fondement biblique d'un intervalle entre deux Avènements. Il ne fait que réitérer sa position voulant qu'un intervalle soit requis. Voici comment il conclut la question : « Tout probablement une fraction seulement des sept ans séparant l'Enlèvement et le Retour du Seigneur sur terre sera occupée aux jugements. Le fait est que ce jugement si important précède le retour sur terre et peu difficilement s'accomplir pendant le processus du Second Avènement lui-même. »[9] En d'autres mots, Walvoord claironne que bien que les arguments pré-tribs en faveur de l'exigence d'un intervalle soient un non-sens, cet intervalle est tout de même requis !

Conclusion

Les pré-tribbeurs perdent à tous les coups. LaHaye et d'autres comme lui disent que le Jugement du Trône de Christ est un événement temporel qui requiert la plus grande partie des sept ans. Walvoord, d'un autre côté, révoque cet argument en suggérant que ces événements seront plus ou moins instantanés. C'est ce qu'il veut

dire quand il signifie que Dieu n'a pas de limites. (Comme c'est le cas, nous nous demandons bien pourquoi Walvoord insiste toujours à vouloir qu'un intervalle entre deux Avènements soit requis.) Si on ajoute à cela qu'aucun passage ne place explicitement ces événements — aller à la maison du Père, le Jugement du Trône, ou le banquet des noces — **avant** le Second Avènement, nous sommes poussés à conclure que la Raison #3 ne prouve en rien la validité de la position de l'enlèvement pré-trib.

[1] Tim LaHaye, *No Fear of the Storm*, p. 221.

[2] *Ibidem*, p. 221.

[3] *Ibidem*, p. 210.

[4] John Walvoord, *The Rapture Question*, p. 84.

[5] *Ibidem*, p. 84.

[6] John Walvoord, *The Rapture Question*, p. 84.

[7] George Ladd, *The Blessed Hope*, p. 103.

[8] John Walvoord, *The Rapture Question*, p. 85.

[9] *Ibidem*, p. 85.